

COMMUNE DE LA BRIONNE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

Le onze décembre deux-mille-vingt, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de LA BRIONNE s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bernard LEFEVRE, Maire.

Date de convocation : 4 décembre 2020.

ORDRE DU JOUR :

- Création de poste au service administratif.
- Virement de crédits.
- Don exceptionnel de 100 € au Département pour constitution du stock de solidarité départementale.
- Renouvellement de la prestation de service pour l'entretien et la réparation des prises d'incendie communales : autorisation à donner au Maire pour signer la convention.
- Proposition de création d'une commission Sécurité (David GIRARD)
- Projet AXA mutuelle communale.
- Divers courriers ; informations diverses et questions diverses.

M. le Maire fait l'appel nominal.

Présents : Mme Marie-Joëlle LIMOUZIN, M. Sébastien LAMIER, Adjoints ; Mmes Magali DECOURTEIX, Anne VAN WALBEEK, Céline FAURE-LAGORCE, M. Jean-Michel ROBERGE, Mme Mathilde GROLIERE, MM. Christian LAFORET, Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. Franck RAPIN, David GIRARD (a donné procuration à M. Christian LAFORET).

Mme Mathilde GROLIERE est élue secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal du 18 septembre 2020.

Il est approuvé à l'unanimité.

Conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire qui devrait intervenir le 16 février 2021 minuit :

*1/ le **quorum est abaissé à un tiers** pour les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, avec, faute de quorum, nouvelle convocation à trois jours francs et mentions spéciales, comme toujours.*

*2/ dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux, peut être porteur de **deux pouvoirs**.*

Respecter une minute de silence en hommage à Samuel PATY

(appel de l'AMF pour un hommage des communes de France)

Respecter une minute de silence en hommage à Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République

30 -2020 ➤ Création de poste :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du futur départ à la retraite de la secrétaire de mairie et afin d'assurer un tuilage, il convient de créer un nouveau poste.

M. le Maire précise qu'après le départ à la retraite, le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion sera saisi pour la suppression du poste de secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1 - La création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 26/35ème pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie, à compter du 1^{er} mai 2021.

2 - De modifier ainsi le tableau des effectifs.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

4 - De charger M. le Maire d'effectuer la déclaration d'emploi auprès du Centre de Gestion et de procéder au recrutement de ce nouvel agent.

5 - D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	9+1
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

31 -2020 ➤ Décisions modificatives :

Aux fins de régularisation des prévisions budgétaires de l'exercice 2020, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les décisions modificatives suivantes :

- pour le budget Commune :

- Virement de crédits pr DATAMATRIX – 96.00 € - CERIG :

C/2051 + 100

C/2315 - 100

Depuis le 1er août 2020, il est possible pour un usager des services publics de s'acquitter de son paiement auprès d'un buraliste agréé. Cela suppose qu'une intervention soit réalisée par l'éditeur de notre logiciel financier (CERIG) afin que le QR code soit apposé sur les ASAP (le "Datamatrix").

- Virement de crédits pour les charges de personnel et frais assimilés.

C/6413 + 907

C/6531 - 907

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	9+1
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

32 -2020 ➤ Don exceptionnel :

Au printemps dernier, pour faire face à la pénurie de masques pour les soignants, la Commune de La Brionne, par l'intermédiaire de son Maire, s'était engagée à faire un don de 100 € au Conseil Départemental pour l'achat de masques.

Le Conseil Municipal avait confirmé ce don lors de la séance du 26 juin 2020, en questions diverses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde un don exceptionnel de 100 € au Conseil Départemental de la Creuse pour constitution du stock de solidarité départementale.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	9+1
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

33 -2020 ➤ Convention pour l'entretien et la réparation des prises et bouches d'incendie communales :

M. le Maire fait part des différents devis et exemples de convention reçus pour l'entretien et la réparation des prises et bouches d'incendie communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soucieux de conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, a décidé de confier à la SAUR, Direction territoriale Charente Limousin, la gestion technique de l'entretien et la réparation des bouches et prises d'incendie situés sur son territoire, et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	9+1
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- M. le Maire donne lecture de la proposition commerciale et de l'offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune » présentée par AXA.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de convention et a bien noté qu'il n'y a pas d'investissement financier pour la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal n'autorise pas M. le Maire à signer la proposition d'offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune » telle que présentée par AXA.

S'est abstenu : Bernard LEFEVRE

- Proposition de création d'une commission Sécurité par David GIRARD. Celui-ci étant absent, ce point sera à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- *Divers courriers ; informations diverses et questions diverses :*
- Notre demande de retour de délégation de compétence eau et assainissement a été examinée par l'Agglo le 19-11-20, et a été rejetée.
- Fonds de concours pour l'achat d'une camionnette : le devis a été déposé et cette demande a été validée par l'Agglo.
- M. le Maire fait le point sur les diverses informations en sa possession concernant le projet de centre aqualudique de la Com d'Agglo.
- Transfert des excédents et déficits budgétaires eau et assainissement ? Le Conseil Municipal souhaiterait examiner la possibilité d'en transférer la moitié.
- Réunion avec le SDEC pour l'éclairage public. Le dossier d'étude concernera les villages bien délimités.
- Lettre de Mme LOUVEL pour les Consorts BIARD : la Commune ne souhaite pas acheter son terrain cadastré ZA 290, chemin de Combelérat.
- Mail Suzanne MAZEAU, à propos de la route des Loges. Les travaux ont été demandés à M. BLOUET.
- Requête de M. et Mme GRENIER. La Commune ne souhaite pas acquérir et leur revendre ensuite, une partie de terrain allant à leur entrée actuelle. De plus, les conseillers ne souhaitent pas prendre parti dans un litige entre particuliers.
- Calendriers de collecte 2021 : une centaine d'exemplaires papier a été commandé à EVOLIS.
- Demander à EVOLIS la possibilité de changer de place le conteneur à verre des Loges, pour le mettre près du cimetière.
- Il y aurait peut-être un repreneur pour le restaurant rue de la Gare. M. le Maire souhaite être associé à cette décision de l'Agglo.
- Le café tenu par Mme BREDY fermera en mars, pour cause de retraite. La licence IV sera à vendre, et le Conseil Municipal émet à l'unanimité un préavis favorable pour l'acheter. Se renseigner pour la transaction.
- Un distributeur de pain pourrait être installé.
- Toujours pas de solution pour une cabine à livres en extérieur.

Affiché le 18 décembre 2020

La Secrétaire de séance,
Mathilde GROLIERE

Le Maire,
Bernard LEFEVRE